



La Commission d'Aide Juridique de Bruxelles (CAJ), organise dans les communes bruxelloises, des permanences juridiques tenues par des avocats.

Les avocats y donnent GRATUITEMENT, un avis, un premier conseil ou réorientent.

A Saint-Josse, cette permanence est organisée en partenariat avec la [Maison de la famille](#) asbl.

Quand? Tous les mardis de 17h à 18h, sans rendez-vous. Rue de Liedekerke, 112, 1210, Saint-Josse Ten Noode

SANS RENDEZ-VOUS

Information : 02/830.92.91 ou [info@maisonfamille.be](mailto:info@maisonfamille.be)

Pour d'autres lieux de permanences consultez la

[liste des permanences d'aide juridique organisées par la CAJ de Bruxelles](#)